

Capital:

Code NACE :

CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1236 Valable du 20/01/2022 19/01/2027



Situation administrative et juridique

Date de création: 01/10/2012 Dénomination sociale: GARELLI INDUSTRIE ET ENVIRONNEMENT ET Forme juridique: SAS

SERVICES GARELLI INDUSTRIE ET ENVIRONNEMENT ET SE

724 BOULEVARD DU MERCANTOUR 50 000

06200 NICE

Registre du commerce ou répertoire des métiers : Téléphone: 04 93 29 88 08

RC NICE CEDEX 1 2012B02094 Portable:

Responsabilité légale: GROUPE GARELLI . PRÉSIDENT Etablissement: Principal

GARELLI JOSEPH PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL / HUBER DENIS

Fax: 04 93 29 89 57

DIRECTEUR D'EXPLOITATION

4299Z Numéro caisse de congés payés: 9174221

Assurance Responsabilité travaux :

Numéro Siret: 754 011 054 00014

Responsable Technique: CARON MATTHIEU SMABTP 127000/001 438129/000

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

SMABTP 127000/001 438129/000

Site internet: www.garelli.fr E-mail: dhuber@garelli.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	15	EFF2B	5 423 558	CA6
Dans l'activité	11	EFF2	2 158 551	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment	20/01/2022	19/01/2027
	Ouvrages intérieurs de bâtiment		
	Génie civil et terrains amiantifères		
	Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 01/07/2021		

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 14 décembre 2012 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Philippe BRUNEAU